



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 12 du 20 Octobre 2021

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 30 & 31 OCTOBRE 2021

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17)

Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur. Toutefois, vous pouvez toujours appeler le Président de la C.D.A. Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43) qui reste évidemment au service des arbitres.

GESTION DU PASS' SANITAIRE

Nous vous rappelons que lors des rencontres, la gestion du pass' sanitaire est effectuée uniquement par les responsables COVID de chaque club et non par l'arbitre. Celui-ci n'est là uniquement pour valider en cas de litige ou d'un pass non valide, pour savoir si un joueur peut ou non jouer.

Merci aux clubs et aux arbitres d'en tenir compte.

PORTAIL FFF

La C.D.A vous informe que tant que votre licence n'est pas validée vous ne pouvez accéder à vos indisponibilités sur votre espace personnel de votre Portail FFF.

ATTENTION : De plus, si vous avez un problème avec votre Portail FFF, veuillez contacter la Ligue à l'adresse ci-après : « pole-technique@fff.fr » et non « informatique@laurafoot.fff.fr » comme annoncé précédemment.

La C.D.A. vous rappelle aussi que vous avez, sur votre Portail des Officiels, une rubrique « messages » veuillez donc la consulter chaque semaine.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle, comme annoncé lors des Assemblées Générales, qu'à la suite d'un carton rouge direct ou à deux jaunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

DESIGNATIONS

La C.D.A. vous rappelle qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20 heures, car des modifications peuvent y être effectuées tout au long de la semaine ainsi que les horaires ou les terrains. La C.D.A. vous préviendra de tout changement qu'à partir du vendredi soir après 20 heures.

Ces deux derniers week-ends, certains arbitres (adultes et jeunes) ne sont pas déplacés.

RAPPEL AUX ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Il a été rappelé, lors des Assemblées Générales, que l'arbitre doit avoir une tenue irréprochable et en

adéquation avec son rôle que ce soit en arrivant ou pendant la rencontre. (Ex: Pas de casquette et avoir une tenue correcte en arrivant, Pas de baskets, avoir un short d'arbitre et un maillot d'arbitre récent pour officier). Il est rappelé aussi que l'arbitre doit arriver une heure avant le coup d'envoi. Il est rappelé que l'arbitre doit avoir tout son matériel pour officier (sifflet, chronomètre, cartons, stylo). De plus nous avons constaté que pas mal d'arbitres n'ont pas pu honorer leur désignation soit par oubli soit par erreur dans leur gestion de leur indisponibilité. Nous vous demandons un peu plus de sérieux dans votre fonction d'arbitre officiel. Tout manquement à ces obligations verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

Enfin, certains ont des difficultés avec la FMI. Ils peuvent contacter la permanence arbitrale et elle vous aidera dans votre démarche.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que pour toute indisponibilité, elle doit être déposée 15 jours avant et doit être gérée sur l'ensemble du week-end. Toute indisponibilité non posée dans les temps et dans le créneau horaire, l'arbitre sera considéré comme libre et donc pouvant être désignable.

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

RATTRAPAGE DU DERNIER TEST TAISA

Le dernier rattrapage du test TAISA aura lieu le samedi 30 octobre 2021 à Pont d'Isère à 10 H 00.

Attention c'est le dernier rattrapage de l'année 2021, ainsi tous les arbitres qui n'ont pas réussi le test physique ou qui ne sont toujours pas venus sont priés d'être présents sous peine d'arrêt de désignation.

DESIGNATIONS ADULTES

La commission en arbitrage vous informe que l'ensemble des désignations adultes seront réalisés par Alexandre MARLHIN.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

OCTOBRE 2021

- Samedi 30 octobre :

Séance de rattrapage du test TAISA (matinée) Pont d'Isère à 10 H

NOVEMBRE 2021

- Samedi 13 novembre :

Formation continue des arbitres classés D4 et D5

DECEMBRE 2021

- Samedi 11 décembre :

Formation continue des arbitres classés D3

JANVIER 2022

- Samedi 22 janvier :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FEVRIER 2022

- Samedi 12 février :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2

- Samedi 19 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

MARS 2022

- Samedi 5 mars :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

MAI 2022

- Vendredi 13 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES SENIORS ET JEUNES

Comme indiqué lors des 2 assemblées générales de début de saison, la commission de district de l'arbitrage vous rappelle que les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés sont toujours en vigueur pour la saison sportive 2021/2022.

Cette mesure a pour objectif d'améliorer la qualité du jeu, faire progresser les joueurs et par conséquent lutter plus efficacement contre la violence et les incivilités.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

La liste est disponible sur le site internet du District, rubrique « arbitrage/documents arbitrage ».

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories, de veiller scrupuleusement au pointage des éducateurs diplômés en respectant les 2 points indiqués ci-dessous :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.

- En cas d'inscription sur la feuille de match d'un éducateur autre que celui qui est mentionné dans le document ci-joint, envoyer un mail pour signaler l'anomalie à l'adresse suivante : district@drome-ardeche.fff.fr avec copie à jmjpion26@gmail.com

L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appeler sur le respect de ces mesures étant précisé que l'éducateur doit être présent :

Lors de la réunion d'avant match

Lors de la rencontre sur le banc de touche

Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

Et de bien le mentionner sur la FMI ans la rubrique « Règlements Locaux »

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT